

3D PROTEC	INSTRUCTION	Page : 1/3
	Définition de fonction EC SS3	Date : 07/02/2023
		Réf. : INS-RH-02
		Version : 2

DEFINITION DE FONCTION

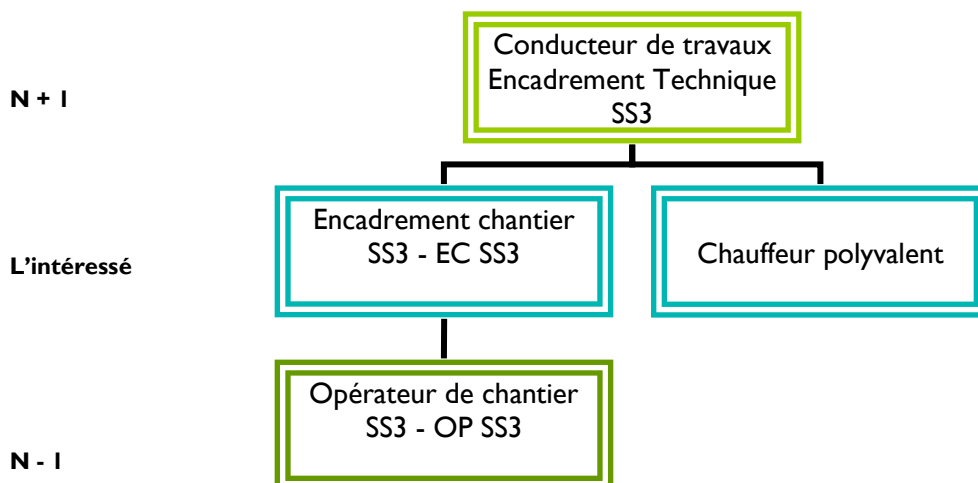
Titre : ENCADREMENT DE CHANTIER SS3

I. MISSION.

Représente la société en interne auprès du personnel de chantier qu'il dirige et en externe où il assure le relationnel client au quotidien.
 Réalise les travaux conformément aux dispositions du plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage de l'amiante ou le mode opératoire établi par l'encadrement technique
 Est responsable de tous les contrôles à effectuer sur chantier et signale toute anomalie constatée ou évolution de l'analyse des risques constatée en cours de travaux.
 Gère sur chantier : le matériel, le consommable, les documents d'enregistrement et d'autocontrôle, les pointages du personnel qu'il dirige et retransmet tous les éléments relatifs à son chantier à sa hiérarchie.
 Participe avec l'encadrement technique à la formation interne du personnel, au retour d'expérience, organise, anime, forme et motive les équipes dont il a la charge.
 Assure sa délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité et prend toutes les dispositions pour assurer la sécurité, la protection de la santé des salariés et de l'environnement contre la contamination amiante.

2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE

Organisation hiérarchique



Remplacement du titulaire :

Encadrement de chantier SS3 ou Encadrement Technique

	<h1>INSTRUCTION</h1>	Page : 2/3
	Définition de fonction EC SS3	Date : 07/02/2023
		Réf. : INS-RH-02
		Version : 2

3. COMPETENCES REQUISES POUR LE POSTE

Expérience requise dans le domaine du retrait ou d'encapsulage de l'amiante ou dans l'encadrement de chantier

Connaissance de la réglementation liée aux travaux de désamiantage

Etre titulaire d'une attestation de compétence validant les acquis de la formation d'encadrement de chantier SS3 « activité de retrait ou d'encapsulage de l'amiante »

Etre apte médicalement aux ports des Équipements de Protection Respiratoire

4. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU POSTE

Responsabilités Managériales :

- Effectuer les visites chantiers.
- Planifier les travaux en lien avec le Responsable Technique et préparer les chantiers
- Garantir les performances de l'entreprise et coordonner l'action
- Encadrer les opérateurs de chantier, les mobiliser autour des objectifs à atteindre à court et moyen terme.
- Gérer les ressources humaines des opérateurs de chantier

Responsabilités Techniques :

- Connaître :
 - Les caractéristiques et propriétés des fibres d'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
 - Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante ; et des autres risques liés à l'intervention sur des matériaux amiantés (risques chimiques, risques électriques, risques de chute de hauteur...)
 - Les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante et alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante non identifiée
 - Le rôle des équipements de protection collective, les utiliser selon les consignes établies et alerter le Responsable Technique lors de constat de dysfonctionnement
 - Le rôle des équipements de protection individuelle, leurs limites d'efficacité y compris les facteurs de protection assignés, les durées de port en continu recommandées en fonction des conditions de travail, de l'empoussièrement attendu, les utiliser selon les consignes établies et alerter le Responsable Technique lors de constat de dysfonctionnement
 - La réglementation relative au conditionnement, au transport et à l'élimination des déchets.
 - Les notions d'aéroulque et réaliser le bilan aéroulque chantier
- Choisir des méthodes de travail et définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Contrôler :
 - Les habilitations des personnels affectés à son chantier (aptitude médicale, attestation de compétence amiante, SST, habilitation et/ou autorisation de conduite des matériels et engins...)
 - L'état, la validité et utiliser les équipements de protection collectives et individuelles mis à disposition

	<h1>INSTRUCTION</h1>	Page : 3/3
	<h2>Définition de fonction EC SS3</h2>	Date : 07/02/2023
		Réf. : INS-RH-02
		Version : 2

➤ Appliquer et faire appliquer :

- Le plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage de l'amiante
- Les mesures préventives et correctives issues de la conclusion de l'évaluation des risques
- Les modes opératoires, processus et notices de poste spécifiques à l'activité, pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier, notamment : les procédures d'entrées et de sortie de zone, les procédures de décontamination du personnel, du matériel et des déchets, les techniques visant à réduire l'émission de fibres d'amiante...
- Les méthodes de travail et les procédures garantissant la protection de la santé des travailleurs et de l'environnement
- Les consignes d'hygiène et d'entretien dans les locaux sociaux et bases vie
- Les consignes relatives à l'utilisation et la maintenance des équipements et du matériel mis à disposition.
- Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

➤ Remplir et gérer l'ensemble des documents d'autocontrôles et formulaires d'enregistrement de chantier, le classement et la conservation des documents sur le site pendant l'exécution des travaux

➤ Détecter les dysfonctionnements et alerter le Responsable Technique - la direction

➤ Mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers

➤ Connaître et appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou situations anormales

➤ Informer le Responsable Technique - la direction, du dépassement du troisième seuil d'empoussièrement (Art. R4412-115) et de toute situation grave

5. RELATIONS EXTERNES ET INTERNES

Externes :

- Administrations, clients
- Fournisseurs et prestataires

Internes :

- Avec l'ensemble du personnel